



AIDES FINANCIERES

Pour bénéficier des aides

LES PREALABLES
à considérer avant toute demande

- **Une seule demande** acceptée par mesure pour une exploitation mais peut comprendre plusieurs matériels
- « **Premier arrivé, premier servi** », dossiers traités par ordre d'arrivée dans la limite de l'enveloppe.
- Délai d'exécution fixé à 12 mois à compter de la date d'autorisation d'achat
- Plafond et/ou taux aide majorée pour les **CUMA** et les **nouveaux installés**
- **Pas d'engagement de dépense** (signature de bon de commande, versement d'un acompte) avant accusé de réception de la téléprocédure
- Matériels d'occasion, main d'œuvre, option et accessoires ne sont **pas éligibles**

Mesures à l'attention des Agriculteurs / Viticulteurs / Eleveurs

- Aides équipements-agroécologiques
- Aides équipements-climat
- Plan protéines végétales
- Bon diagnostic carbone
- Certification HVE
- Aides à l'embauche

Retrouvez toutes les informations relatives à ces mesures sur le site internet de la Chambre d'agriculture aube.chambre-agriculture.fr - bouton « Plan de Relance » en première page.

Et si vous avez une question, votre contact :

Laura MAURELET, 03 25 43 65 65 - laura.maurelet@aube.chambagri.fr



aube.chambre-agriculture.fr

